



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais de justice

Question écrite n° 88841

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le rapport de la Cour des comptes relatif aux frais de justice depuis 2011. Il recommande de tendre vers une comptabilisation effective des engagements de dépenses de frais de justice afin de garantir le respect de leur caractère limitatif conformément aux dispositions des articles 8 et 30 de la LOLF. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88841

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7153

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)